

INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN - AVRIL/MAI/JUIN 2023 - N°101

DOSSIER

EXPOSITION DES TROPHÉES

C'est dans la très belle salle des fêtes de Hinsbourg, que s'est déroulée cette année l'exposition des trophées.

ACTUALITÉ

PROTECT HUNT

Une application pour renforcer la sécurité de tous, mise à disposition gratuitement par la FDC67 aux locataires du Bas-Rhin.

AMÉNAGEMENTS

LES NOUVEAUTÉS

La région Grand Est et la Fédération Régionale des Chasseurs et leurs partenaires, relancent la grande opération de renaturation des plaines.



Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
AVRIL/MAI/JUIN 2023 - N°101

Stock Image ©Budimir Jevtic



**ATTENTION NOUVELLE
ADRESSE MAIL**

**Pour nous joindre :
fdc67@chasseurdefrance.com**

SOMMAIRE

- 5** In memoriam
- 6** Exposition des trophées 2023
- 10** La réintroduction de la louveterie dans le Bas-Rhin en 1923
- 12** De l'indice de satisfaction de la chasse en battue vers le manager de faune sauvage ?
- 14** Protect Hunt : la chasse 2.0 ?
- 18** 1000 îlots et plantation de haies champêtres pour la biodiversité
- 20** Les aménagements petit gibier
- 22** Davy Crockett Camp : la formation venaison
- 23** Formations 2023
- 24** La vie de la FDC
- 28** Petites annonces
- 30** Gastronomie

6

EXPOSITION DES TROPHÉES



14

PROTECT HUNT



18

AMÉNAGEMENTS

EDITO



Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature - Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77 - Courriel : fdc67@chasseurdefrance.com
Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Coordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison Forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Vous avez dit équilibre agro-sylvo-cynégétique ?

Les flonflons de la fête se sont tus. Avec la fermeture de la chasse le 1er février au soir, une nouvelle quiétude s'est installée au sein de nos territoires. Début février, le gibier réagit encore au bruit de nos 4x4, mais progressivement cette méfiance va s'estomper et nos chers cervidés nous observeront plus paisiblement. **Il est à présent temps de songer aux tâches pratiques qui meublent cette période** : nettoyage et vérification de nos armes, inscription au SIA pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, redémarrage de nos agrainoirs pour certains d'entre nous, remplacement des pierres à sel, réparation ou construction de nos affûts, création ou amendement de nos aménagements cynégétiques et j'en passe... Faites chauffer vos muscles et vos tronçonneuses, l'herbe verte a fait son apparition pour le plus grand bonheur de nos herbivores.

La saison écoulée a marqué une décrue de nos prélèvements. Les grands cervidés, malgré les efforts répétés de nos locataires n'ont pas toujours été au rendez-vous et nous assistons à une baisse des tirs, que ce soient les mâles ou les cellules familiales. L'équilibre sylvo-cynégétique est à ce prix. Pour le chevreuil, nous attendons encore les retours des locataires pour affiner notre estimation. Le plan de chasse Chevreuil sera prorogé d'un an pour nous mettre en phase avec les baux des chasses communales.

Les sangliers accusent eux aussi une baisse des prélèvements. Les tirs de nuit au printemps et la pression sur les populations résiduelles nous ont permis de mieux maîtriser les dégâts. L'aide financière de la FNC aux fédérations suite à l'accord passé avec l'État nous a permis d'adoucir la facture du FDIDS cette année.

Je remercie à cette occasion notre président national, Willy Schraen, qui m'avait promis personnellement cette aide pour nos départements à loi locale alors qu'au départ, nous étions exclus de cette aide. Ce plan de résilience national se déclinera encore les trois prochaines années avec une aide de 25 M€ la saison à venir, 20 M€ la saison suivante et 15 M€ la troisième année. Ces aides sont assorties d'un engagement du monde de la chasse de diminuer les surfaces des dégâts de 20 à 30 %, l'année de référence étant 2019.

Je vous informe par ailleurs que **la FNC a signé un accord historique avec les représentants du monde agricole le 1er mars 2023.** Accord entériné par le ministre de l'agriculture et la secrétaire d'État à la transition écologique.

Un mot pour terminer au sujet du cahier des charges des chasses communales. Les réunions avec la DDT, les représentants des maires, le monde agricole et les associations forestières ont été nombreuses et l'occasion de débats acharnés. **Le prochain cahier des charges devrait être respectueux de nos traditions cynégétiques locales mais aussi de la biodiversité.** Les locataires sortants pourront demander le gré à gré ou le droit de priorité sur leurs lots.

Une boîte à outils est prévue à l'intention des maires qui pourront spécifier, avant les remises en location, leurs souhaits concernant la gestion des lots communaux.

Dans le prolongement de ce cahier des charges, je défendrai pour vous tous la rédaction de notre prochain SDGC qui entrera en vigueur une année après les adjudications de nos chasses communales.

Frédéric Obry, Président de la FDC 67

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement
4 fois par an grâce notamment au soutien de tous
les annonceurs.

Directeur de la publication : Frédéric Obry - Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction : Alexandra Dick
Courriel : alexandra.dick@chasseurdefrance.com - Crédits photos : Nicolas Braconnier, Philippe Krauth, FNC, DR,
Mathias Wagner - Conception : Attitude Point Com - Diffusion : 6 300 exemplaires - Dépôt légal : 1er trimestre 2023

L'ARMURERIE DE LA VALLÉE

HIKMICRO CHEETAH 32
CLIP-ON à amplification de lumière

890€

Capteur HD 2560 x 1440
écran OLED de 1920 x 1080
Distance de détection jusqu'à 350m
Longueur d'ondes IR : 940 nm
Zoom numérique : 1x
Autonomie : 5h30 en continu

BERGARN

B14.2 CREST

1980€

Crosse carbone avec Chargeur 5+1
Canon fûte avec frein de bouche
Culasse torsadée à 2 tenons
Calibres : 243Win-G.5 Creedmoor-308Win-7mmRemMag-300WinMag

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE
Vous rêvez d'un Voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila
Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'approche
Mer de contact :

Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou Rachel et Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

PNEUS & SERVICES METZGER

TOURISME • POIDS-LOURDS • AGRICOLE • GÉNIE-CIVIL • MANUTENTION •

VENTE & MONTAGE

PNEUS METZGER
121 rue du Général Leclerc - 67540 OSTWALD
Tél. : 03 88 30 22 72 - Fax : 03 88 30 22 55
www.pneus-metzger.fr - infos@pneusmetzger.fr

MICHELIN SERVICE PRO

CITROËN

GARAGE ANDRÉ
L'expérience au service de votre voiture. Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr

BIWI IDENTIFICATION DU GIBIER

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch

ASSURANCES G2D
Grebmaye
Dreyer
Dibourg

Multirisque Association de Chasse
(Association – Groupement – Titulaire de Chasse)

- ✓ Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues – Rabatteurs – dégâts de gibiers – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – vente de venaison)
- ✓ Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- ✓ Protection Juridique Association
- ✓ Accidents corporels

A vos côtés dans les agences de :

67160 WISSENBURG - 11 Rue de la République - Tél. : 03.88.54.87.54
67120 MOLSHEIM - 34 Rue de la Boucherie - Tél. : 03.88.38.61.61
67310 WASSELONNE - 81 Rue du Gal de Gaulle - Tél. : 03.88.20.26.58
68920 COLMAR - 132 Route de ROUFFACH - Tél. : 03.89.41.75.83

Service Chasse :
mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orléas sous le n° 19000645 (site : www.ortlas.fr)
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75346 PARIS Cedex 09

In memoriam



Gérard KOEHL

22/04/1925 - 08/02/2023

Le Docteur Gérard KOEHL nous a quittés le 8 février 2023

Grand amateur de petit Gibier mais également passionné de grand Gibier, Gérard a occupé les fonctions d'administrateur de la FDC 67 dès 1975.

Président de notre Fédération de 1982 à 1986, il en a cédé la présidence à Gilbert de TURCKHEIM.

Il a participé à la création des GGC actuels dès 1971 en portant le GIC des Vosges moyennes sur les fonts baptismaux.

Passionné par les grands cervidés, il en a initié une gestion rigoureuse afin de laisser vieillir nos cerfs.

Au nom de tous les chasseurs bas-rhinois, le Président et les membres du CA de la Fédération présentent leurs condoléances à sa famille.



Hubert STOQUERT

05/09/1934 - 25/02/2023

Hubert, tu nous as quittés le 25 février dernier après un dernier combat mené avec courage.

Je tenais à saluer ta carrière exemplaire au service de la forêt et du gibier, tu étais un passionné de Nature.

Forestier tu étais, Forestier tu es resté.

Tu avais quitté tes forêts de prédilection de Zinswiller pour devenir Monsieur Chasse de l'ONF.

Que de discussions passionnées, de désaccords nous avons eus !!

Mais tu acceptais d'écouter tes interlocuteurs pour apaiser les tensions.

Amateur de chiens, surtout de teckels (lequel d'entre nous n'a jamais entendu parler de Bellerstein ??) tu as été l'un des fondateurs de la recherche du gibier blessé avec Jean-Georges URBAN et Ernest LEY.

À présent que tu es parti chasser sur les terres éternelles, je te dis À DIEU Hubert.

Frédéric OBRY

Messe Saint Hubert à Roeschwoog

Le vendredi 25 novembre 2022 à 19h30, le GGC de la Sauer Moder a organisé la messe de la Saint-Hubert à l'église Saint-Barthélémy.

Comme à l'accoutumée, ce fut un succès, l'église était comble et la bénédiction des chiens sur le parvis de l'église a ravi l'assistance. Le verre de l'amitié, offert par le GGC a été tout autant apprécié en permettant à chacun de se retrouver en toute convivialité.





Exposition des trophées 2023

Le début du déclin ?

C'est dans la très belle salle des fêtes de Hinsbourg, dans le fief de notre ancien président de la FDC 67, que s'est déroulée cette année l'exposition des trophées des cerfs et daims coiffés pour la saison de chasse 2022 2023. Exposition qui lui était dédiée.

Dans son discours de bienvenue et avant de donner la parole aux personnalités présentes, le président **Frédéric Obry** n'a pas manqué de remarquer que le nombre le nombre d'animaux prélevés cette année était en forte diminution (191 contre 233 l'année dernière, soit une baisse de 20 %). Une baisse qui devrait se poursuivre et conduire à une diminution des attributions de bracelets C3 pour les années à venir.

L'explication mathématique à cette diminution des prélèvements de C3 provient de l'augmentation des tirs de daguets (c1) qui représentent à présent 50 % des tirs des mâles contre 33 % auparavant. Cette ponction de la classe jeune nous prive pour le futur de bien des trophées.

De son côté, **Gérard Lang**, appelé à la tribune, a vertement tancé les chasseurs qui ont récolté des points rouges du fait de tirs inadéquats. Les cerfs prélevés trop tôt et en trop grand nombre feront cruellement défaut l'année prochaine et les suivantes. Il exhorte les tireurs à faire preuve de plus de discernement lors de leurs prochaines chasses.



La parole est donnée aux invités

Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin, 7e circonscription de Saverne - Sarre-Union, a assuré les chasseurs de son soutien, qui par leurs actions contribuent au maintien d'une biodiversité riche et variée, et de traditions séculaires. Il a également souligné la qualité des trophées et leur belle mise en valeur.

Franck Sander, président de la FDSEA, a évoqué les discussions en cours sur la gestion du sanglier et des dégâts. Discussions qui devraient aboutir prochainement à la signature d'un protocole d'accord entre la FNSEA et la FNC. Il a également réitéré son souhait de s'allier avec les chasseurs et les autres acteurs ruraux pour lutter ensemble contre nos détracteurs. Il suggère d'organiser des rencontres conviviales autour d'une bonne bouteille.

Le maire de Hinsbourg, M. Gilbert Reutenauer, a tenu à être présent malgré une hospitalisation dans la journée. Il laisse la parole à M. Christian Lentz, son adjoint, qui nous rappelle l'historique de la salle des fêtes : achetée d'occasion sur le Bon coin à Epinal dans les Vosges, pour la modique somme de 38110€ (250 000 FF) en 2003, démontée et remontée (bénévolement) par des habitants du village, cette salle a nécessité quelques 10 000 heures de travail. Il faut dire que cette construction d'une superficie au sol de 998 m² et 1 100 m² de toiture détonne un peu dans le paysage de ce petit village d'à peine 120 âmes. Hinsbourg a tout misé sur le tourisme et ça fonctionne. Camping, fêtes d'été et autres, attirent chaque année de plus en plus de monde et participent à l'économie locale.



M. le Député, Patrick Hetzel



M. Franck Sander, Président de la FDSEA 67



M. le Maire de Hinsbourg, Gilbert Reutenauer et M. Christian Lentz son adjoint

Rapport de la commission et bilan

M. Michel Pax présente les chiffres de la commission de jugement des trophées. Cette année, pas de rapport sur les biches, bichettes et faons. Honneurs aux coiffés :

Sur les 2 dernières saisons :



Pour le Cerf

		NOMBRE DE TROPHÉES			NOMBRE DE TROPHÉES					
		À présenter	Présentés	Non présentés	Justifiés	%	Injustifiés	%	Litigieux	%
21/22	C3	233	211	22	164	77,73	32	15,17	15	7,10
22/23	C3	191	188	3	121	64,36	45	23,94	22	11,70

Pour le Daim

		NOMBRE DE TROPHÉES			NOMBRE DE TROPHÉES					
		À présenter	Présentés	Non présentés	Justifiés	%	Injustifiés	%	Litigieux	%
21/22	D3	7	7	0	5	71,43	2	28,57	0	0
22/23	D3	5	5	0	3	60	1	20	1	20



Extrait du compte-rendu de la commission de jugement des trophées

La commission tient à rappeler que **le jugement n'est pas issu d'une analyse scientifique mais se fait uniquement en fonction de l'usure dentaire** en se basant sur des mâchoires «témoin» dont l'âge réel est connu. De plus, l'identité du chasseur n'est pas connue étant donné que les trophées sont numérotés par numéro de bracelet. C'est la raison pour laquelle, en cas de doute, elle souhaite que des coupes dentaires soient effectuées. 7 trophées pour lesquels l'usure de la dentition a montré que

les cerfs prélevés étaient trop jeunes mais qui présentaient les caractéristiques habituelles de cerfs de 10 ans (longueur moyenne des merrains supérieure ou égale à 84 cm et circonférence moyenne des merrains à 1/3 supérieure ou égale à 14 cm) ont été déclarés « justifié ».

Rappel des critères d'attribution des points de couleur pour le Cerf

● Point Vert : Critère d'âge : « 7-8 » « 8-9 » « 9-10 » ans et plus, ou moyenne des merrains 84 cm et moyenne de la circonférence 14 cm

● Point Orange : Estimation de l'âge « 6-7 » ans, l'âge sera précisé ultérieurement par les cernes de ciment

● Point Rouge : Estimation de l'âge « 4-5 », « 5-6 »

●● Double Point Rouge : Estimation de l'âge « 2-3 », « 3-4 » (facilement reconnaissable)

En règle générale, il sera proposé 1 attribution minorée de 1 C3 pour chaque point rouge l'année suivante.

Nombre de trophées par classe d'âge

AGE	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	9-10	10+
	●●	●●	●	●	●	●	●	●	●
NBR	5	5	12	23	22	121			

Détail des prélèvements C3 et D3 par secteur

	SURFACE		ATTRIBUTIONS	RÉALISATIONS	
SECTEUR	BOISEE	TOTALE	C3	C3	%REAL
1	30112,64	40731,01	45	9	20,00%
2	17476	25327,58	93	27	29,03%
3	16371,76	23198,09	100	36	36,00%
4	16288,67	17342,99	120	45	37,50%
5	22225,61	27370,83	141	53	37,59%
6	14867,2	20882,77	66	21	31,82%
TOTAL 1 A 6	117341,88	154853,27	565	191	33,81%
7	9227,08	36394,94	13	5	38,46%
8	8019,49	28264,5	0	0	
9	30962,59	88522,59	0	0	
10	3935,15	58987,31	1	0	
11	4604,65	33785,33	0	0	
	47521,88	209559,73	1	0	
TOTAL	174090,84	400807,94	579	196	33,85%



Petit mémo à l'usage du chasseur

La reconnaissance de l'âge du cerf est un exercice difficile, sauf dans les classes sub-adultes où le tir est interdit.



JEUNE



SUB-ADULTE



10 ANS ET +



Remerciements

Après le rapport officiel et avant de clôturer l'inauguration en invitant les présents au verre de l'amitié, Frédéric Obry a tenu à remercier tous ceux qui ont contribué à la préparation et à la tenue de l'exposition :

- le personnel technique de la fédération, Nicolas, Valentin, Emmanuel, Appoline, Alexandre et le maître d'œuvre Romain. Mention spéciale à Patrick Jung, technicien retraité venu en renfort,
- le personnel administratif,
- les membres de la commission de jugement des trophées,
- les cotateurs de l'association de mensuration des trophées,
- les membres de l'UDUCR.

La réintroduction de la louveterie dans le Bas-Rhin en 1923

La louveterie instaurée par Charlemagne en 813 est abolie durant l'Annexion de l'Alsace-Lorraine entre 1871 et 1918. Au lendemain de la Grande Guerre, l'institution est rétablie.

Pendant l'Annexion, l'élimination des espèces nuisibles incombait aux chasseurs et aux gardes forestiers. Le décret du 27 août 1922 réintroduit la louveterie pour lutter contre les sangliers et les autres animaux nuisibles, à défaut des loups qui ont alors disparu dans le département du Bas-Rhin. Le conservateur des forêts du Bas-Rhin propose au préfet une liste de notables en novembre 1922. Pour certains, la nomination ne pose aucun problème tandis que d'autres noms soulèvent bien des difficultés.

Le choix de notables locaux

Dominique de Dietrich est désigné pour les arrondissements de Wissembourg et de Haguenau. Il réside à Jaegerthal, mais il est adjudicataire de deux lots de chasse à Lembach. En outre, il possède les équipages de chiens nécessaires à la destruction des animaux malfaisants et dispose de loisirs. Pour les cantons de Saales, Schirmeck et Molsheim, le choix se porte sur Henri Thormann, maire et industriel à Plaine. Ce dernier accepte en faisant prévaloir une expérience de trente ans de chasse, mais il demande des éclaircissements sur le rôle du lieutenant de louveterie. Le préfet précise que cette fonction est



purement honorifique et délicate. Elle ne peut être confiée qu'à des chasseurs expérimentés, de bonne éducation et suffisamment fortunés pour entretenir un équipage de chasse. Ils doivent jouir de la considération générale, avoir d'excellents rapports avec les autorités du pays, être de bons

citoyens français et résider dans le département.

Marcel Wagner est pressenti pour l'arrondissement de Sélestat. Le sous-préfet dresse de lui un portrait très élogieux : « Riche, grand chasseur, très estimé, très aimé de tous, M. Wagner habite toute l'année à Sélestat où il fait l'élevage

de chiens de chasse. Industriel d'une famille foncièrement française, Wagner parle le français comme un Français de l'intérieur. Mobilisé pendant la guerre, il a trouvé le moyen de ne pas aller au front et de rester jusqu'au bout simple soldat ». Le lieutenant de louveterie des arrondissements d'Erstein et de Strasbourg-Campagne semble tout aussi recommandable. Né en 1874, Jonathan Goetz, industriel à Schiltigheim, réside à la Robertsau. Il jouit d'une grande fortune et d'une excellente réputation. Il possède une chasse de 4000 ha aux environs d'Erstein et d'Obernai. De plus, il est propriétaire de deux automobiles dont une pour la chasse.



En revanche, la situation paraît très problématique pour le secteur de Saverne. L'administration forestière suggère le nom de l'architecte Charles Méwes. Immédiatement, le syndicat des chasseurs de l'arrondissement de Saverne s'oppose car M. Méwes réside habituellement à Paris et ne vient

que très rarement à Strasbourg. Les chasseurs proposent Henri Wolff, maire de Saverne et président de la société de chasse locale. M. Wolff est chasseur de plaine, mais il pratique aussi la chasse en forêt et participe parfois à des chasses au sanglier. A défaut de M. Wolff, les chasseurs suggèrent les noms d'Octave de Langenhagen, industriel à Sarre-Union, véritable chasseur de sangliers, ou M. Wehrung, notaire à Drulingen, excellent chasseur.

Intervention présidentielle

En mars 1923, le préfet du Bas-Rhin est destinataire d'un courrier de la présidence de la République. Le Président apporte son soutien à la candidature de Charles Méwes pour la fonction de lieutenant de louveterie pour l'arrondissement de Saverne et demande au préfet de vouloir bien le tenir informé de la suite qu'il voudra y donner. La consigne paraît très claire. Aussitôt, la société des chasseurs du Bas-Rhin réagit vivement. Les chasseurs sont unanimement opposés à la nomination de M. Méwes : « Il séjourne très peu de temps en Alsace, ne connaît nullement les chasses dans les Vosges et surtout pas celles aux sangliers. Il est très peu connu dans le cercle des chasseurs et ne jouit pas de leur sympathie ».

Le préfet ne cède finalement pas aux pressions présidentielles. Il se montre sensible aux arguments et aux protestations des sociétés de chasse de son département. M. Méwes n'a pas son domicile dans l'arrondissement de Saverne, il réside occasionnellement à Strasbourg et habituellement à Paris. Or, les battues aux sangliers ne peuvent être utilement organisées que par des personnes résidant sur place. D'autre part, la candidature de M. Méwes est massivement rejetée par les chasseurs locaux. Or, le louvetier est amené à organiser des battues administratives avec la contribution active de personnes qui s'opposent à sa désignation. Aussi, le préfet ne

peut nommer le candidat du service forestier soutenu par le président de la République lui-même, contre l'avis des chasseurs de Saverne.

Gain de cause pour les chasseurs

En mai 1923, le ministre de l'Intérieur relance le préfet du Bas-Rhin, il n'a toujours pas connaissance de la décision prise pour la nomination d'un lieutenant de louveterie pour l'arrondissement de Saverne. Finalement, le préfet désigne en juillet 1923, non pas Henri Wolff, maire de Saverne et président de la société de chasse locale, mais Octave de Langenhagen. Pourtant, six mois plus tard, en février 1924, le lieutenant de louveterie résidant à Sarre-Union demande une réduction de son territoire qu'il estime trop étendu. Le conservateur des forêts, en accord avec le syndicat des chasseurs du Bas-Rhin, propose Jacques Scheidecker, pour les cantons de Molsheim, Wasselonne, Rosheim et Marmoutier, trop éloignés pour Octave de Langenhagen.

Réintroduite en Alsace et en Moselle voici un siècle, la fonction de lieutenant de louveterie attisait les convoitises. Les désignations s'avéraient délicates et nécessitaient de trouver un consensus entre les autorités administratives et les sociétés de chasse.

Philippe Jéhin





De l'indice de satisfaction de la chasse en battue vers le manager de faune sauvage ?

Il est des week-end de chasse, de par les conditions météorologiques, l'ambiance ou le déroulement, où vous êtes inmanquablement amené à vous poser «La» question, quel est encore sur l'échelle de 1 à 10 le niveau de satisfaction ressenti par chaque participant lors d'une battue ?

Lorsque vous tombez sur la journée de pluie venteuse ou de neige tombante qui couvre de 15cm la forêt, le temps d'une traque, sans voir âme qui vive à l'exception de trois traileurs venus hors sentiers à travers l'enceinte chassée, dont l'un en short, que mains-pieds-dos refroidissent à la vitesse de la chute des températures, vous n'avez qu'une obsession, entendre les deux coups de trompe annonçant le retour au chalet. Adieu concentration, plaisir et bonheur d'être dans la nature.

Du temps de «Disney land», la question

des plaisirs de la battue ne se posait même pas, bim-bam-boom et ahouh-ahouh rythmaient les traques et maintenaient la motivation. Aujourd'hui, la chanson n'est déjà plus la même sur les territoires domaniaux enclavés dans des chasses communales, où l'un ne peut sortir le moindre grain de maïs et l'autre ses 5kgs par poste fixe. Alors quand demain, tout le monde sera mis sur un pied d'égalité avec l'arrêt généralisé éventuel de l'agrainage, les chances sont grandes que les battues vont perdre encore plus leur attractivité

ou intérêt. Ajoutez à cet avenir peu encourageant, les opérations de destruction massive qui sont exigées par la minorité qui fait la loi et les battues du futur, forcément « moins vives en grand gibier », risquent de devenir fort ennuyeuses, voire funestes.

Par ailleurs, depuis quelques années déjà, un manque de chasseurs commence régulièrement à se faire ressentir à partir de janvier et un tri sélectif se fait dans les réponses aux invitations. Lorsque les résultats antérieurs ont été moins bons, ou

lorsque la météo passe au mauvais temps, de nombreux «invités» ou «amis» se désistent, y compris last minute au matin. Que votre battue devienne alors une opération porte ouverte avec de nombreux postes inoccupés ou que l'organisateur se retrouve à manger de la choucroute ou du «rosbif» pendant quinze jours n'est pas un problème. De toute façon, la convivialité en prend de plus en plus un coup, chacun ayant plus ou moins un bon motif pour partir dès la carabine rangée dans le coffre de la voiture : madame attend à la maison, une sortie en soirée encore prévue, des kms à faire pour retourner aux quatre coins de la France ou des pays voisins, la peur du gendarme. Pour autant, ne me faites pas dire que « l'After » ou l'explosion des bouchons de champagne ou de crémant était pour certains une plus grande source de motivation à répondre à des sollicitations que la battue en elle-même. Une chose est sûre les perspectives pour passer du bon temps ensemble, le temps d'une journée de chasse, vont être très limitées à l'avenir, en tout cas à haut risque pour l'organisateur et le chasseur, susceptibles d'être pris par la patrouille lors d'un contrôle sur place ou sur la route.

Un retour de chasse dans le monde d'avant avait tout de même une autre allure, si on regarde de près ce tableau de Hugo Mühlig (1854-1929)...Aujourd'hui en lieu et place

de l'ambiance conviviale, de partage d'un casse-croûte sous les yeux d'enfants et de paysans, on n'y verrait qu'infractions à la sécurité avec des fusils sur l'épaule et des bouteilles faisant presque partie du tableau... Par ailleurs, avec la chasse clouée au pilori, la battue devient aussi de plus en plus source de tension et d'angoisse. Aujourd'hui, la responsabilité de l'organisateur et de ses équipes est telle en matière de sécurité qu'il faut presque être inconscient pour se lancer dans l'organisation de grandes battues. Pour beaucoup, du Président aux chefs de lignes et de traque, la remise des brisées devient (presque) le meilleur moment de la journée, celui du lâcher prise, du soulagement si aucun incident n'est venu pourrir la journée et que tous les chiens sont au rendez-vous.

Ajoutez à toutes ces angoisses, les egos à soigner des uns, les jalousies des autres ou les mécontentements par manque de retour sur investissement financier en cas de faiblesse du tableau et l'indice de satisfaction tombe à zéro. Immanquablement vous êtes amenés à vous poser la question comme dans une certaine publicité pour les herbes de Provence, mais « pourquoi se décarcasser » ?

A côté de cela, en réponse au « blues de l'organisateur » et la baisse de l'indice de satisfaction des participants aux battues, une petite voix se fait de plus en plus entendre, nous chasserions mal,

d'autres modèles existent autour de la notion, chassons moins, mais mieux ou de façon plus effective au regard des plans de chasse. D'une certaine manière ce n'est pas faux, lorsque vous disposez de grands territoires et d'un service d'organisation professionnel. Mais nous ne sommes pas en Allemagne.

Si demain chasser en battues, c'est être détenteur d'un certificat annuel d'assiduité au Cynétir ou au sanglier courant, c'est recourir uniquement à des chiens brevetés en concours, c'est devoir poster sur des chaises de battues, faire bouger le gibier selon le principe de la battue concertée sur 1.000 ha d'enceintes pour 4 heures au poste, avec les équipes adaptées de traqueurs, c'est tout notre système de chasse qui sera à revoir, de la location à la valorisation de la venaison.

Et il faudra surtout définitivement accepter d'endosser la tenue, non plus du chasseur libre et fier de l'être, mais du régulateur ou pour faire monde d'après, de « manager de faune sauvage ». Sans moi.

Léon Rapinat

”

*Adieu
concentration,
plaisir et bonheur
d'être dans la
nature.*

”





lien Youtube

<https://www.youtube.com/watch?v=P4O4siEpw70>

Le début d'année a été marqué par des annonces gouvernementales visant à renforcer la sécurité à la chasse.

Outre le délit d'alcoolémie, largement commenté et relayé par la presse et l'ensemble des opposants à la chasse, le gouvernement veut mettre en place une application de géolocalisation permettant à tous les usagers de la nature de visualiser les zones de chasse en temps réel.

La FDC 67, déjà précurseur en matière de sécurité avec l'obligation du port de vêtements fluos durant les battues, n'a pas attendu ces annonces pour travailler sur le sujet. En effet, depuis le renouvellement du conseil d'administration, nous avons fait de la sécurité la priorité de notre nouvelle équipe.

En juin dernier, peu après notre élection, nous avons

assisté à la présentation réalisée par les représentants de la FDC d'Isère aux principaux acteurs de la chasse et des sports de nature bas-rhinois des applications Protect Hunt et son pendant Land Share. Parce que Protect Hunt répond parfaitement au besoin de géolocalisation tel qu'imaginé par le gouvernement, parce que nous avons trouvé le retour d'expérience de la FDC d'Isère passionnant et parce que nous pourrions capitaliser sur les efforts de développement et de mise au point déjà réalisés par la FDC d'Isère, nous avons décidé de continuer à porter notre projet de renforcement de la sécurité à la chasse via le déploiement de cette application dans le Bas-Rhin.

Qu'est-ce que l'application Protect Hunt ?

En 2017, la fédération d'Isère, définitivement visionnaire dans ce domaine, a pris le sujet du partage de la nature à bras le corps en testant une première application qui, ne répondant pas aux attentes des non-chasseurs, a été abandonnée. Mais pas l'idée ! Avec le soutien financier

du conseil du département et de la région Rhône-Alpes et grâce à sa persévérance, la FDC de l'Isère convaincue de l'importance majeure de ce sujet, voit aboutir enfin son projet en 2019 avec la création d'un « panneau battue 2.0 » via deux applications disponibles sur smartphones et partagées entre chasseurs et non-chasseurs : Protect Hunt pour les chasseurs et sa cousine Land Share pour les non-chasseurs. Leur fonctionnement est très simple : l'application Land Share téléchargée par le grand public

permet à partir de la localisation GPS de l'utilisateur (promeneur, vététiste, etc.) de consulter une carte IGN sur laquelle sont localisées les battues renseignées par les chasseurs sur l'application Protect Hunt. La localisation inclut d'une part la battue en cours sur le territoire où se trouve l'utilisateur mais également toutes celles qui se déroulent dans un rayon de 20 km, permettant ainsi aux usagers de la nature d'éviter les zones de chasse durant leurs activités, et de diminuer ainsi le risque d'accident.

Pourquoi l'application Protect Hunt nous a-t-elle séduits ?

Outre l'intérêt évident de cette application en termes de signalisation et d'information des usagers de la nature dans le but de renforcer la sécurité et le partage des espaces, **l'application Protect Hunt permet également de collecter en temps réel des données fiables sur l'utilisation faite par les chasseurs des territoires en surface et en temps.**

Les données, fort intéressantes, récoltées sur le territoire isérois nous informent par exemple qu'en 2021/22 plus de 3 700 chasses ont été déclarées représentant une occupation quotidienne du territoire de 8 à 10% des surfaces communales et une durée moyenne d'occupation de 2h40.

Si on s'imagine ce modèle appliqué à notre département, avec nos traditions de chasse alsaciennes, et que les chiffres d'utilisation sont cohérents... nous aurons là un bel outil pour prouver à nos opposants, qui martèlent à longueur de journée que le paysage est occupé à outrance du 15 octobre au 1er février, que notre utilisation du territoire est plus que raisonnable (moins de 10% de la surface chassable du département !) et laisse une partie importante de l'espace au grand public pour la satisfaction de ses besoins vitaux en « nature » !

Déploiement de Protect Hunt dans le Bas-rhin

Depuis le mois de janvier 2023, la FDC 67 met gratuitement à disposition de tous les locataires du Bas Rhin l'application Protect Hunt. Depuis le 1er janvier, ce sont déjà 115 locataires (15%) qui se sont portés volontaires pour

utiliser et tester Protect Hunt. En septembre, c'est 100 % des locataires qui devront mettre en place une application de géolocalisation pour répondre aux obligations gouvernementales en matière de sécurité à la chasse. C'est pourquoi nous vous enjoignons à demander dès maintenant votre compte personnel et votre identifiant par mail à la FDC 67 afin d'être opérationnels dès le début des battues cet automne, et pour les plus motivés, de préparer vos battues en mode 2.0 grâce aux fonctionnalités suivantes :

- Localisation des postes avec repère GPS sur carte IGN
- Localisation des panneaux de battue
- Localisation des animaux abattus pour le ramassage
- Localisation des chiens
- Le jour de la battue, l'ensemble des données peut être partagé via un code connu uniquement des participants ; ces informations étant confidentielles, elles ne sont partagées qu'entre chasseurs et ne sont absolument pas visibles sur l'application Land Share utilisée par les non-chasseurs.

Pour ceux qui sont intéressés et veulent anticiper les battues de l'automne, ci-dessous la marche à suivre pour utiliser et tester dès maintenant Protect Hunt :

- chaque locataire de chasse fait une demande par mail à la FDC 67 fdc67@chasseurdefrance.com et alexandre.derrez@chasseurdefrance.com ;
- la FDC 67 crée un compte personnel et sécurisé avec identifiant et mot de passe ;
- ce compte, une fois activé, peut être partagé et utilisé par plusieurs utilisateurs désignés par le locataire ;
- les zones de battue sont tracées sur un fond de carte IGN via un smartphone ;
- chaque zone de battue est nommée et enregistrée ;
- le jour de la battue, le responsable sélectionne dans la liste des zones de chasse archivées, celle sur laquelle la chasse du jour va se dérouler ;
- le jour de la battue avant de

démarrer, le responsable active la zone chassée (attention à la couverture réseau de votre territoire, le cas échéant activez votre battue dans une zone couverte)

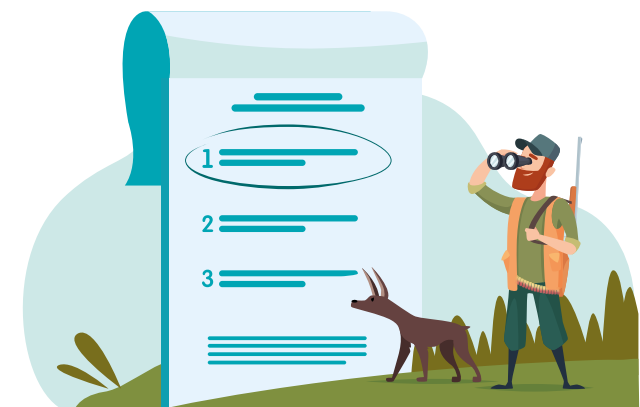
- en moins de 2 minutes les informations sont renvoyées vers l'application Land Share
- à la fin de la battue, la zone est désactivée par le responsable de battue.

Le mot de la fin

Pour conclure, nous espérons vous avoir convaincus de l'intérêt d'adopter au plus vite cette application mais également que nous ferons des émules, notamment chez nos voisins ! Nous espérons que les départements limitrophes s'inspireront de notre démarche pour ne pas nous retrouver dans la même situation que la Savoie et la Haute-Savoie qui utilisent d'un côté Protect Hunt/Land Share et de l'autre « Chasse co », ce qui, au-delà de l'image désastreuse que cela véhicule auprès du grand public en donnant un sentiment de désunion des acteurs de la chasse, est totalement contre-productif, semant la confusion et la panique dans les smartphones des usagers de la nature qui doivent changer d'outil d'un département à l'autre.

Samuel Balzer





Les dates à retenir :

- Tableaux de chasse : retour obligatoire pour le 31 mars. Faute de quoi les bracelets «chevreuil» ou «cerf» ne pourront être délivrés.
- **Distribution des bracelets «chevreuil» : semaine du 9 mai 2023.**
- Validation des permis : dans la première quinzaine de juin, vous recevrez à votre domicile un bon de commande pour la validation 2023-2024, valable du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. Possibilité pour les adhérents de notre département de valider en ligne.
- **Nouveauté cette année : possibilité de souscrire via la FDC, une assurance RC Chasse.**
- Pour ceux qui ont demandé un Carnet de Prélèvement Bécasse en version papier, pensez à le retourner à la FDC, même si aucun prélèvement n'a été effectué.
- Création de votre compte SIA et déclaration de détention d'armes avant le 30 juin 2023.
- Création d'un compte Protect Hunt avant les premières battues (voir page 14).

Sur le terrain...

- Aménagements : C'est le moment de contacter les agriculteurs pour vos contrats spécifiques (JEFS, cultures à gibier, céréales sur pied...). N'oubliez pas d'envoyer vos contrats et factures à la FDC 67.
- Opération de repeuplement de perdrix grises et de faisans : passez vos commandes à la FDC 67 avant le 30 avril 2023.
- Déclaration tir de nuit sanglier avec ou sans lampe selon les dispositions de l'arrêté préfectoral Tir de nuit.
- Demande de destruction des ESOD selon espèces et modalités (voir le tableau récapitulatif sur le site www.fdc67.fr – Règlementation).
- Comptes rendus des prélèvements sangliers à renvoyer à la DDT.
- Comptes rendus des tirs de nuit pour le 15 avril à renvoyer à la DDT.
- Préparation des territoires, réparation et/ou entretien des miradors.
- Régulation des ESOD

Formations...

- Piégeage : jeudi 25 et vendredi 26 mai
- Secourisme : le vendredi 26 mai
- Garde-chasse : mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 juin

Contact : Alexandra Dick 03 88 79 83 81
alexandra.dick@chasseurdefrance.com

- Venaison, découpe de gibier : samedi 3 juin 2023 (voir page 22)

Évènements...

- **Assemblée générale le 15 avril 2023 à Geudertheim. L'ensemble des documents sera mis en ligne sur le site de la FDC 67.**
- **Salon Chasse / Pêche à Kolbsheim le 11 juin 2023.**
- Game Fair à Lamotte-Beuvron du 16 au 18 juin 2023. Des invitations sont disponibles à la FDC, jusqu'à épuisement.

Des produits d'assurance créés par des chasseurs pour des chasseurs

C'est l'alliance de nos expériences du monde de l'assurance et de la pratique de notre passion commune qu'est la chasse qui nous a permis de construire un ensemble de produits d'assurance, articulés autour d'une Responsabilité Civile du chasseur offrant des garanties très larges. En effet, cette RC est proposée par le biais du guichet unique à un tarif négocié, et vous couvre de manière multiple :

- Dommages corporels survenus au cours de la chasse, y compris les actes de destruction ; dommages corporels survenus à l'occasion de la chasse (depuis le moment où vous avez quitté votre résidence pour vous rendre sur les lieux de chasse jusqu'à votre retour y compris, vos réunions, rendez-vous et repas de chasse, terrain de chasse) ; dégâts de gibier, dommages causés aux propriétés, récoltes ou équipements au cours d'un acte de chasse ou encore dommages aux chiens des tiers.
- Responsabilité civile organisateur et directeur de chasse (à titre non professionnel) : cette garantie vous couvre en tant qu'Organisateur de chasse, dans le cas où votre responsabilité serait engagée lors des chasses que vous organisez, suite à un dommage causé à un tiers, à un adhérent, un actionnaire de la société de chasse, ou encore à un invité.
- Responsabilité civile Chef de battues et traqueurs.
- Défense pénale et recours.

Souscrire à cette Responsabilité civile du chasseur vous permettra de bénéficier de produits complémentaires pour vous, vos armes, vos chiens et également pour protéger vos associations.

Retrouvez-nous lors de l'Assemblée générale de votre fédération le 15 avril prochain pour échanger à ce sujet.

Belle saison à toutes et tous,
 En Saint-Hubert,
 Kévin Grenot
 Responsable Pôle Chasse DiotSiaci



**NOUVEAU PARTENAIRE RÉFÉRENT
DE VOTRE FÉDÉRATION**

PENSEZ À VOS ASSURANCES POUR LA SAISON 2023/2024

**SOUSCRIPTION VIA GUICHET UNIQUE
DE LA FÉDÉRATION DÈS LE 1er JUILLET**

TARIF UNIQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR

GARANTIES OPTIONNELLES

ADHÉRENTS CHASSEURS

ACCIDENTS CORPORELS DU CHASSEUR

MULTIRISQUE FUSIL

DOMMAGES SUBIS PAR LES CHIENS

SOCIÉTÉS - GROUPEMENTS - ASSOCIATIONS

RESPONSABILITÉ CIVILE

ACCIDENTS CORPORELS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

PROTECTION JURIDIQUE

RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS



CLC INTERNATIONAL ASSURANCES - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance.
Siège social : Allée de Brazzaville - CS 70189 - 33882 Villenave d'Ornon cedex. SARL - Capital : 2 070 000 € - RCS Bordeaux 493 465 371.
N° ORIAS : 07 005 912 (orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France.
Réclamations : reclamation@groupe-clc.com / CLC International Assurances - Service réclamation - CS 70189 - 33882 Villenave d'Ornon cedex.
Si vous restez en désaccord avec la réponse apportée, la Médiation de l'Assurance peut être saisie par courrier : TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09.
EUROPEA - SARL - Capital : 232 000 € - RCS Bordeaux 399 540 749 - SIREN 399540749 - N° ORIAS 07000612 (orias.fr).

1000 îlots et plantation de haies champêtres pour la biodiversité

Cette année encore la région Grand Est et la Fédération Régionale des Chasseurs et leurs partenaires, relancent la grande opération de renaturation des plaines par la plantation de haies et de bosquets. Petit rappel :

Plantation de bosquets

Le projet ILOT'DiversiT s'appuie sur le «buisson» : l'objectif est d'implanter dans la région Grand Est 1 000 îlots arbustifs.

Le dispositif se veut simple (livraison sous forme de kits de plantation, financés à 100%) et souple (l'agencement des plants et la localisation des îlots sont laissés à l'appréciation des conseillers FDC qui accompagneront la mise en œuvre du dispositif). L'aménagement sera géolocalisé, et le planteur s'engagera à maintenir et entretenir ce buisson.

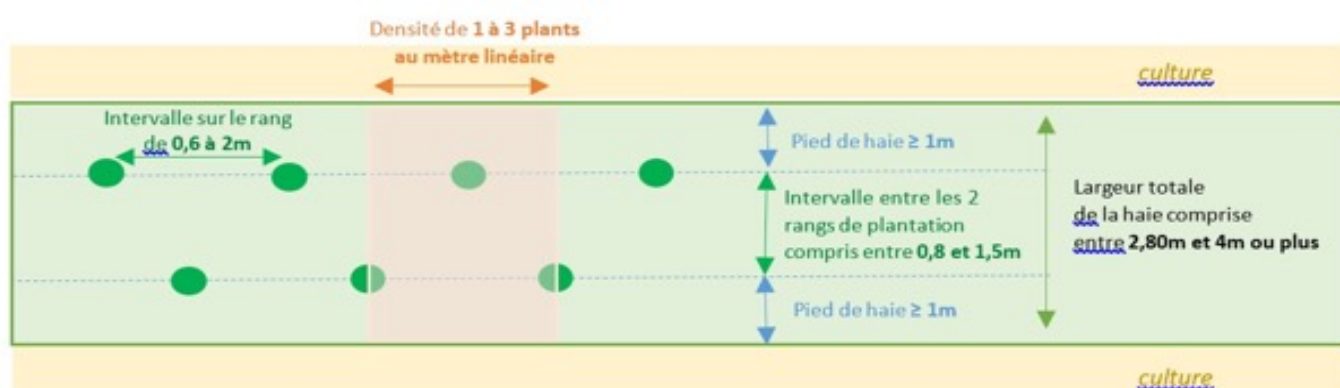
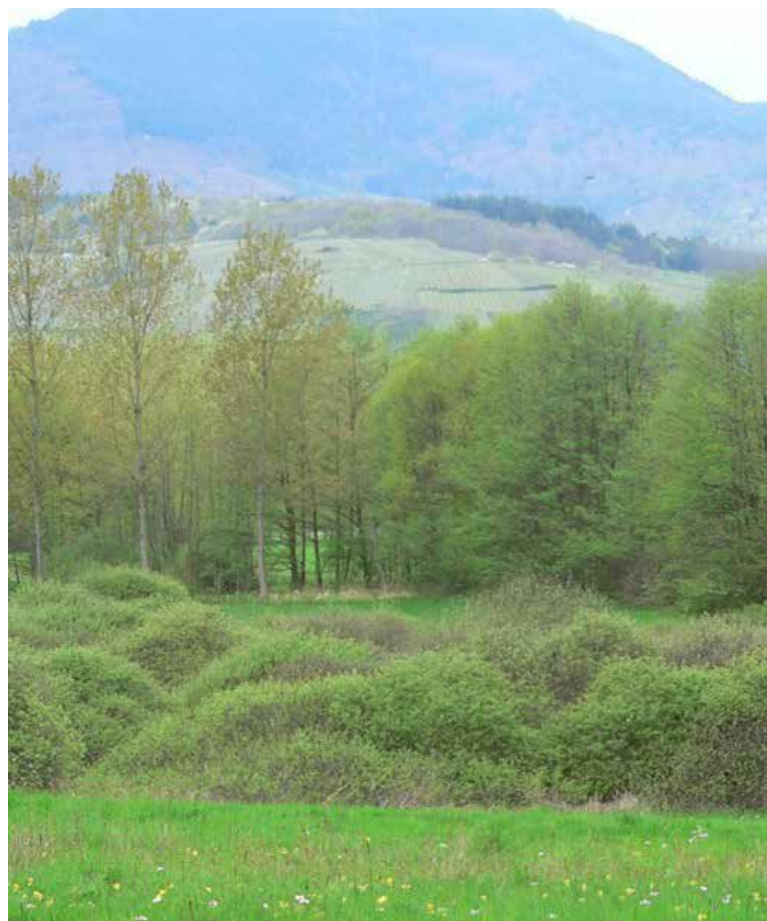
Ce dispositif est ouvert à tous (collectivités, association, exploitations agricoles, etc.), sous réserve de respecter les clauses techniques et un contrat liera le planteur et la Fédération des Chasseurs pendant une durée minimum de 5 ans (obligation de maintenir le buisson).

Le planteur s'engage à mettre en place les protections individuelles des plants, obligatoirement, un paillage (paille, bois,...) et à veiller à ce qu'il reste efficace aussi longtemps que nécessaire.

La FRCGE commande les kits. Ces derniers seront livrés dans les FDC.

Modalités financières

Les kits sont financés à 100% dans la limite des fonds disponibles soit 80 pour le Bas-Rhin.



Plantation de haies champêtres

AGRIBIODIV'EST : à la reconquête de la biodiversité agricole du Grand Est

- Un guichet unique qui accompagne les projets de A à Z
- Une prise en charge de tout ou partie des frais de plantation
- Les projets de plantations sont plafonnés 3 km par demandeur et par an, et à 10€HT par mètre linéaire

Cahier des charges de la haie champêtre :

- 4 essences minimum parmi une liste d'essences locales
- Plantation sur 2 lignes en quinconce
- Largeur minimum de 2,80 m en prenant en compte le pied de haie enherbée
- Paillage naturel ou biodégradable obligatoire
- Protection a minima des essences de haut-jets



Qui contacter ?

Pour toute étude de projet, merci de contacter **Nicolas Braconnier** au **06 80 74 71 61** jusqu'au 5 avril 2023.

Prise en charge pour les buissons : 100 % dans la limite des fonds disponibles.

Prise en charge pour les haies : jusqu'à 80 % du coût total du projet, dans la limite des fonds disponibles

Porté par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est (FRCGE), en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le réseau des chambres d'agriculture, et soutenu par la Région GrandEst, la DREAL et les trois Agences de l'eau dans le cadre de leur appel à projet Trame Verte et Bleue, le programme AGRIBIODIV'EST vise à promouvoir et accompagner la création d'infrastructures agro écologiques au sein des paysages agricoles du Grand Est.





Les aménagements petit gibier



Exemple de jachère mellifère, en première, deuxième, et troisième année

La Fédération des chasseurs reconduit sa politique de soutien aux chasses de plaine

Pour tous renseignements

www.fdc67.fr

ou contactez Nicolas Braconnier

au 03.88.79.12.77

ou au 06.80.74.71.61

Détails des aides financières de la FDC 67

- Aides à l'amélioration du biotope
- Contrat Luzerne/Blé

Des indemnités de compensation de cultures sont proposées. Ainsi,

en remplacement du maïs par de la céréale à paille (blé) sur des surfaces ne dépassant pas 1 ha d'un seul tenant, une indemnité pour perte de revenus sera versée à l'agriculteur à hauteur de 250 €/ha sur signature d'un contrat.

Dans le même cadre, une mesure luzerne et/ou trèfle violet (selon le pH du sol), pour des îlots de 20 ares maximum d'un seul tenant, seront indemnisés à hauteur de 400 € les 20 ares, avec fauche après le 1er juillet.

Ces deux mesures seront limitées à une enveloppe de 1 000 € par locataire de chasse et par an. Les subventions seront allouées jusqu'à épuisement de la dotation votée en CA (35 000 €).

4 conditions d'accès à ces aides :

- être à jour de toutes les cotisations (adhésion + suivi de territoire + FARB),
- intégrer à son projet un programme d'amélioration du biotope par des couverts favorables,
- prévoir un programme de régulation des prédateurs,
- planifier un agrainage sélectif.

Jachères environnement et faune sauvage

Ces couverts sont destinés à la petite faune de plaine pour lui offrir couverts de reproduction, refuge et nourriture. Il n'y a pas de limitation de surface. La déclaration est annuelle et se fera en avril 2023.

COUVERT JEFS	INTÉRÊT/PÉRIODE DE SEMIS	SUBVENTION FDC
Classique 150 €/ha/an	Nidification/semis Printemps et automne	100% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150 €/ha/an
A1 céréales à paille 150 €/ha/an	Nidification/semis Printemps et automne	100% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150 €/ha/an
A2 avoine, choux sarrasin 150 €/ha/an	Nourriture/semis de Printemps	80% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120 €/ha/an
A3 Hubertus 150 €/ha/an	Nourriture/semis de Printemps	80% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120 €/ha/an
Biodiversité 150 €/ha/an	Nidification/semis de Printemps et Automne	100% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150 €/ha/an + coût des semences (sur facture)

Les semences sont fournies par le chasseur sauf accords avec l'exploitant agricole. De plus les semences ne devront pas obligatoirement être certifiées (récolte agricole utilisable).

Jachères mellifères

En 2023, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) souhaite poursuivre l'opération «jachères mellifères» à l'échelle du territoire alsacien.

Cette opération s'adresse aux agriculteurs qui souhaitent fleurir volontairement des parcelles en jachère et est indemnisée à hauteur de 300 €/ha.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter Nicolas Braconnier qui prendra en charge le dossier.

Culture à gibier

(hors fleurs)

Nidification et/ou Nourriture /semis en fonction des espèces végétales : 100% et/ou 80% (du coût des semences sur facture)

Pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il convient de consulter au préalable !

Sous réserve d'un retour d'expérience du locataire de chasse, le coût des semences de sorgho grain sera pris en charge à 100%.

Céréales sur pieds

L'objectif est de conserver un couvert refuge hivernal pour le petit gibier.

Attention à respecter la réglementation du SDGC. Nous ferons un rappel de ces règles en fin d'été, avant contractualisation, pour l'hiver 2023-2024.

Elles devront faire l'objet de conventions avec les agriculteurs.

La subvention sera en fonction du nombre de demandes. Pour info : 7,50 € l'are.

Toute demande de subvention devra être validée par le GGC.

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr

Inter cultures

(Phacélie, Avoine, Vesce ou PAV)

Ce couvert destiné à apporter refuge et nourriture doit comporter au moins 2 plantes en mélange (hors moutarde). Base de subvention limitée à 50% du prix des semences d'un PAV par hectare.

Une limite de subvention est fixée par locataire de chasse à 10 hectares (maximum départemental de 200 ha, les premiers seront les mieux servis)

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr

Aides au plan de régulation des prédateurs

Des aides seront allouées via les GGC pour l'acquisition de pièges (jusqu'à 1 500 € par an).

Réintroduction d'espèces

Comme l'année précédente, la FDC organise une opération de repeuplement de perdrix grises et de faisans à des fins de repeuplement ou de renforcement de populations. Les oiseaux, âgés de 12 semaines seront livrés début août. Leur lâcher sera soumis à protocole, disponible à la FDC. Si intéressé, merci de contacter Alexandra Dick par mail : alexandra.dick@chasseurdefrance.com qui vous enverra un bon de commande.

Arbres fruitiers

L'offre de commande d'arbres fruitiers sera étoffée de diverses essences comme le châtaignier par exemple. Nous développerons le sujet dans le prochain numéro.

Davy Crockett Camp : la formation venaison

Organisée par les piégeurs et les jeunes chasseurs, cette formation à succès est programmée cette année les samedis 3 juin et 7 octobre 2023.

Le sujet :

Apprendre avec des professionnels à dépecer, découper et préparer votre venaison.

Durée de la formation :

Samedi de 8h30 à 17h30 avec déjeuner vers 13h

Le déroulement de la journée :

- 8h30 : accueil, café, briefing
- 9h-11h : cours de dépeçage par un professionnel. Ateliers pratiques par petits groupe sur chevreuils et sangliers.
- 11h-13h : cours de découpe. Tirer un maximum de morceaux prêts à être cuisinés. La conservation, la mise sous vide, la congélation.
- 13h-14h : déjeuner sur le thème du gibier
- 14h30-16h30 : cours de cuisine de saison par le chef étoilé Joël Philipps du Cerf à Marlenheim (en juin : le gibier au BBQ/ en oct : repas de fêtes)
- 17h : débriefing et distribution de paquets de viande conditionnée sous vide.

Le tarif de cette formation : 65€

Cours de dépeçage + cours découpe + cours cuisine + déjeuner (plat, dessert et boissons) + colis viande de gibier sous vide.

Réservation obligatoire
places limitées.
contact@davy-crockett.fr



Les 10 jours qui précèdent la formation, l'association des jeunes chasseurs organise plusieurs sorties d'affût, gratuites et encadrées avec ses membres, sur des chasses locales afin de se fournir en gibier (qui servira aux exercices pratiques de la formation).

Les jeunes chasseurs apprennent au cours de ces affûts à vider correctement les animaux tirés qui sont ensuite stockés en chambre froide jusqu'à la formation du samedi.





PIÉGEAGE - 2 jours complets

Judi 25 et vendredi 26 mai : 1ère session
Judi 19 et vendredi 20 octobre : 2ème session
Prix : 80 € - *Nbre candidats mini : 15

GARDE-CHASSE - 3 jours complets

Mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 juin : 1ère session
Mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 septembre : 2ème session
Prix : 120 € - *Nbre candidats mini : 15

VENAISON - ½ journée

Vendredi 7 juillet : 1ère session (matin ou après-midi en fonction du nombre de candidats)
Vendredi 22 septembre : 2ème session (matin ou après-midi en fonction du nombre de candidats)
Prix : 50 € - *Nbre candidats mini : 15

SECOURISME - 1 journée

Date formation : vendredi 26 mai
Prix : gratuit (chèque de caution de 20 €) - *Nbre candidats mini : 8 - maxi : 10

SECOURISME CANIN - 1 journée

Dates formations : à définir
Prix : 50 € - *Nbre candidats mini : 8 - maxi : 10

ÉQUIVALENCE DU PERMIS DE CHASSER ALLEMAND (EPA)

Mardi 3 octobre : examen Automne
En septembre, lundi 11 AM +/- ou vendredi 22 matin +/- ou lundi 25 AM : formations « Rabbit »
Prix : 50 € par ½ journée de formation « Rabbit »
Prix : 250 € pour l'examen à l'ordre de l'OFB
*Nbre candidats mini : 8 - maxi 12

ARC - 1 journée de pratique obligatoire - 1 journée de pratique complémentaire

Formation obligatoire :
Dimanche 5 mars : 1ère session
Dimanche 1er octobre : 2ème session
Formation complémentaire : dimanche 2 avril
Prix JFO : 30 € - Prix JFC : Gratuit

CHEF DE TRAQUE - ½ journée

Vendredi 15 septembre : formation complète (théorie + pratique). Matin ou après-midi (en fonction du nombre d'inscrits - priorité matin)
Prix : 50 € - *Nbre candidats mini : 20

PRÉSIDENT D'ASSOCIATION - ½ journée

Vendredi 13 octobre matin
Prix : 50 € - *Nbre candidats mini : 8 - maxi : 12



Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 05 décembre 2022 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président)
Alette SCHAEFFER (Vice-Présidente)
Christian MULLER (Vice-Président)
Marc SCHIRER (Secrétaire)
Samuel BALZER (Trésorier)
Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick CAUSSADE
Christian HECKEL
Bruno KEIFF
Charles KLEIBER
Michel PAX
Christophe SCHMITT
Bernard SCHNITZLER
Éric TRENDEL
Roland VETTER

Absents excusés :

Roland SCHOEFFLER (pouvoir à Patrick CAUSSADE)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)

1. Approbation du PV du CA du 07 novembre 2022

Le procès-verbal du CA du 07 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Arrêté municipal pour interdire les promeneurs lors des battues

Quelques communes ont pris l'initiative d'interdire ou de restreindre la circulation des promeneurs lors de l'organisation des chasses collectives.

Ceci pourrait faire l'objet d'une possibilité offerte aux maires dans le cadre des clauses particulières du futur cahier des charges.

3. Déploiement Protect Hunt

Le mailing adressé à tous les locataires a donné lieu à environ 70 retours positifs.

La FDC 67 va renvoyer à tous les locataires le mail contenant la description de l'application et son mode d'emploi.

Il est important que les locataires se mobilisent davantage pour mettre en place cette application qui a vocation à être généralisée.

4. Point Cahier des Charges des Chasses Communales

La version « martyr » du cahier des charges sera diffusée aux présidents de GGC et aux administrateurs, étant rappelé que la prochaine réunion de travail est prévue courant janvier 2023.

L'agrainage est régi par le schéma et non pas par le cahier des charges, sauf disposition relative à l'agrainage dans les clauses particulières du bail.

La notion de chasse collective (huit participants, traqueurs compris) devrait être légèrement modifiée et ne plus comprendre que huit chasseurs, traqueurs non compris.

5. Logo FDC 67

Les projets du futur logo de la FDC 67 seront diffusés aux administrateurs pour avis.

6. Offre audit Cyber sécurité (KPMG) - Revue de maturité cybersécurité pour la FDC 67

La confidentialité des données de nos adhérents doit être assurée, conformément au RGPD, il est donc essentiel d'éviter tout risque de pénétration de notre système informatique avec la fuite de données qui s'en suivrait.

Il est décidé de poursuivre l'appel d'offre et d'élargir la consultation à d'autres professionnels du secteur.

7. Subventions

GGC d'Alsace Bossue : 1500,00 € sur facture (factures présentées le 16/12/2022 : 1 530,25 €. Subvention : 1 500,00 €).

GGC Ried Sud : la demande est reportée.

8. Divers

Pascal Kentzinger rend compte de sa participation aux Assises Nationales de la Venaison :

- Le tir à plomb du grand gibier va vers une interdiction totale.

- Une formation à la découpe du grand gibier sera mise en place.

La FDC va également installer une salle de traitement de la venaison digne de ce nom.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.



Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 09 janvier 2023 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président)
Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente)
Christian MULLER (Vice-Président)
Marc SCHIRER (Secrétaire)
Samuel BALZER (Trésorier)
Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick CAUSSADE
Christian HECKEL
Éric TRENDEL

Absents excusés :

Bruno KEIFF (pouvoir à Frédéric OBRY), Charles KLEIBER (pouvoir à Éric TRENDEL), Michel PAX (pouvoir à Samuel BALZER), Christophe SCHMITT (pouvoir à Christian MULLER), Bernard SCHNITZLER (pouvoir à Marc SCHIRER), Roland SCHOEFFLER (pouvoir à Patrick CAUSSADE) et Roland VETTER (pouvoir à Aliette SCHAEFFER)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)

1. Assurance Chasse Guichet Unique

Le représentant de la société CLC expose les garanties offertes par la police d'assurance chasse qui couvre à l'heure actuelle un très grand nombre de chasseurs (environ 15 % du nombre total des chasseurs en France) par l'intermédiaire de leur fédération respective.

Cette police d'assurance pourra être contractée par nos adhérents s'ils le souhaitent, au moment de la validation de leur permis de chasser.

2. Approbation du PV du CA du 05 décembre 2022

Le procès-verbal du CA du 05 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Habilitation à agir en justice du Président

Conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration donne mandat au Président de représenter la Fédération des Chasseurs en toute circonstance et notamment d'agir en justice en son nom, tant en demande qu'en défense et en intervention.

4. Subventions

Le conseil décide d'allouer une subvention de 1 500 € au GGC de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg.

5. Réservation séance Cyné'Tir

La réservation du Cyné'Tir se fait par internet, par téléphone et au guichet.

Un certain nombre de personnes n'honorent pas leur rendez-vous et ne préviennent pas la Fédération, laquelle supporte les frais de l'opérateur, non compris l'horaire bloqué qui ne peut pas être attribué à un tiers.

Le conseil décide de mettre en place un paiement en ligne à la réservation.

L'annulation doit intervenir impérativement 48 heures à l'avance sous peine de non-remboursement de la réservation.

Lorsque l'annulation intervient plus de 48 heures avant le rendez-vous pris, le coût de la réservation sera remboursé.

6. Divers

Le chemin d'accès au ball-trap se dégrade de plus en plus et doit être repris.

Le conseil décide de consulter un professionnel afin de trouver la meilleure solution. Une décision sera prise ultérieurement.

Le plan de chasse triennal chevreuil arrive à expiration alors qu'il reste un an de bail avant le renouvellement des baux de chasse.

Le conseil propose de demander la prolongation d'un an du plan de chasse actuel afin que le prochain plan de chasse triennal chevreuil coïncide avec le début du prochain bail de chasse.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.



Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 06 février 2023 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président)
Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente)
Christian MULLER (Vice-Président)
Marc SCHIRER (Secrétaire)
Samuel BALZER (Trésorier)
Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Christian HECKEL
Charles KLEIBER
Bernard SCHNITZLER
Roland SCHOEFFLER
Éric TRENDEL
Roland VETTER

Absents excusés :

Patrick CAUSSADE (pouvoir à Marc SCHIRER), Bruno KEIFF (pouvoir à Aliette SCHAEFFER), Michel PAX (pouvoir à Frédéric OBRY) et Christophe SCHMITT (pouvoir à Christian MULLER)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)

1. Approbation du PV du CA du 09 janvier 2023

Le procès-verbal du CA du 09 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Préparation de l'Assemblée Générale 2023

L'Assemblée Générale aura lieu le 15 avril 2023 à 09h00 à la Salle Polyvalente de GEUDERTHEIM.

La date limite de dépôt des dossiers de vote est :

- Pour le dépôt au bureau de la FDC 67, le vendredi 24 mars 2023 à 16h00,
- Par courrier, le samedi 25 mars 2023, le cachet de la poste faisant foi,
- Pour le dépôt dans la boîte aux lettres de la FDC 67, le dimanche 26 mars 2023 avant minuit, dernier délai.

L'ordre du jour sera mentionné sur les invitations adressées aux chasseurs.

Le conseil valide le rétro-planning de l'Assemblée Générale tout en observant que le délai de 30 jours précédant l'Assemblée Générale est fixé au jeudi 16 mars 2023.

3. Envoi des convocations aux adhérents individuels par voie postale

L'envoi des convocations aux adhérents individuels se fera par mailing à l'exception des locataires qui seront destinataires d'un courrier postal.

4. Proposition de médailles

Le président contactera directement les personnes concernées.

5. Budget prévisionnel 2023-2024

Le conseil valide le budget prévisionnel dont le président détaille préalablement les différents postes.

6. Exposition des trophées (dispositions à prendre)

Elle aura lieu à HINSBOURG (inauguration le vendredi 24 février 2023).

Le président détaille les différents prestataires qui seront contactés pour agrémenter l'inauguration de l'exposition.

7. Création d'un comité de lecture des revues cynégétiques

Le conseil décide de créer un comité de lecture des différentes revues cynégétiques reçues à la FDC 67.

8. Prime d'habillement des techniciens

La Convention Collective Nationale des personnels des structures associatives cynégétiques prévoit pour le personnel technique une prime pour l'achat de vêtements de travail.

Le conseil propose d'uniformiser la tenue de travail du personnel technique, afin qu'elle comporte le logo de la FDC 67 et de la marque « Alsace ».

Différents fournisseurs seront contactés afin qu'une décision puisse être prise prochainement.

9. Subvention (GGC Ried Sud)

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 1.134,60 € au GGC Ried Sud.

10. Divers

Le « Game Fair Alsace » aura lieu le 11 juin 2023 à KOLBSHEIM.

L'association des piégeurs et gardes-chasse souhaite ouvrir cette manifestation aux autres usagers de la nature : pêcheurs, cavaliers, marcheurs, propriétaires de chiens, fauconniers, etc.

Le conseil décide d'apporter son soutien à cette manifestation dont les modalités seront discutées lors d'un prochain conseil.

Selon la préfecture, les inscriptions sur le SIA sont anormalement peu nombreuses.

Le conseil décide de publier une nouvelle annonce de rappel dans Infos'Chasse 67 et d'attirer l'attention des adhérents sur la date butoir du 30 juin 2023 après laquelle les chasseurs non-inscrits seront en situation irrégulière.

Dans ce même Infos'Chasse 67, il sera également rappelé aux chasseurs de mettre le bracelet du kit trichine à la patte des sangliers et non à l'oreille comme le font certains.

Le conseil décide également de relancer les locataires concernant l'application Protect Hunt, sachant que selon les directives gouvernementales, la signalisation de nos chasses collectives sera obligatoire à partir du mois de septembre 2023.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

L'ARMURERIE BUFFENOIR ARRIVE DANS LE HAUT-RHIN

Découvrez prochainement notre
nouvelle armurerie à Horbourg-Wihr



ARMURERIE BUFFENOIR

- www.armurerie-buffenoir.fr
- +33 (0) 3 88 68 16 96

LA FÉDÉRATION
DE CHASSE
DU BAS-RHIN

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2023

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_BAS

13€ au lieu de 16€ Vendredi ou dimanche

15€ au lieu de 18€ Samedi

22€ au lieu de 25€ le billet 3 jours



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

16-17-18 JUIN 2023

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

NOUS VOUS INVITONS À DÉCOUVRIR
LA BOUTIQUE GAME FAIR LA VIDÉO DU GAME FAIR



Flashez
moi





CHIENS

- A réserver chez particulier pour mi-avril. Chiots « Teckel poil dur standard ». LOF, nés le 14/02/2023, 4 mâles. Parents excellents chasseurs. Élevés en famille. N° LOF mère : 25785548896. Tél. 06 08 53 24 76

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs

A partir du 1er août 2018 :

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

- Propose lunette thermique Thermion Pulsar xp 50 avec batterie, etc. et avec montage blaser (ou sans). État neuf à 3 890 € à débattre. Tél. 06 88 86 19 84
- Propose pistolet semi-automatique en 9 mm de marque Sig Sauer 2022 avec son témoin de chambre vide à 590 € à l'état neuf. Tél. 06 88 86 19 84
- Vends viseur point rouge BURRIS FASTFIRE 3 - État neuf avec 2 piles. Prix : 290 €. Tél. 06 33 74 17 82

- Vds suite arrêt chasse Browning X Bolt 30-06. Composite, canon inox fluté, modérateur de son, lunette Vector 1-4-24 + Burris 3-12-56 Verney-Carron 7x64 impact plus, montage AEW, lunette Sutter point rouge. Tél. 06 45 58 59 36
- Vends lunette point rouge MEOPTA 2-12x50 RD, diamètre 30, sans rail. Payée : 1 390 €, vendue 750 €. Tél. 06 71 53 88 66
- Vends Express juxta cal 7x65R marque Gaucher Saint Etienne. Montage crochet. Lunette S-B 1,25 x 4 x 20. Battue + 30 balles. Prix : 1 400 €. Cause cessation. Tél. 06 72 42 66 17
- Vends carabine Steyr Mannlicher stutzen cal. 7x64 avec lunette de battue - 1-6x24. Prix : 2 300 €. Tél. 06 46 50 18 27
- Vends lunette d'affût Bushnell 3-12x56 avec montage EAW. Prix : 350 €. Tél. 06 46 50 18 27
- Vends lunette Schmidt & Bender 1,5-6x42 à rail, réticule lumineux de la 1ère génération (efficace que dans la pénombre) avec ou sans la partie supérieure d'un montage pivotant EAW, en très bon état. 900 €. Tél. 06 85 19 06 37
- Vends lunette Schmidt & Bender 1,5-6x42 réticule non lumineux à rail extérieur ancienne génération, en bon état. 300 €. Tél. 06 85 19 06 37
- Vends 3 boîtes de balles neuves de la marque Winchester en calibre 30.06 à 100 € le lot. Tél. 06 85 19 06 37
- Vends amplificateur de lumière YUKON SIGHLINE N455S IR940nm complet avec rail. Prix : 550 €. Tél. 07 49 03 88 34
- Vends Aimpoint Micro H1 2MOA Montage Blaser Original. Très bon état. Prix : 650 €. Tél. 06 22 87 10 29
- Vends Carabine Blaser R8 en bois calibre 7x64 - Etat Neuf - Carabine équipée d'une lunette Swarovski Z6i 2.5-15x56P avec réticule lumineux Prix 4900€ Tél : 06 19 28 35 23

DIVERS

- Vends 4 pneus tout terrain avec jantes, bon état, 215/65R 16 98H étaient utilisés sur DUSTER 4X4. Prix d'achat : 800 €, prix de vente : 200 €. Tél. 06 08 62 56 66
- Vends 2 parquets de pré lâchers, 2x2x0,50 pour perdreaux ou faisans, grillagés totalement, avec compartiment meneur + abreuvoirs + seaux agrainoirs + mangeoires. Très bon état ! Tél. 06 80 42 31 25
- A vendre tourne-broche sur batterie avec foyer vertical et diff. accessoires pour sanglier et mouton à la broche. Prix 550 € Tél. 06 87 54 19 87

CHASSE

- Chasseur sérieux sollicite une part de chasse sur Illkirch ou aux alentours. Tél. 06 88 86 19 84
- Offre partenariat chasse à jeune chasseur débutant région Saverne, pas de battues, candidature par mail : geko67@laposte.net
- Chasse (1000 ha), très conviviale, située dans le Kochersberg, recherche pour la nouvelle saison des partenaires, éthiques et sérieux demandés. Chevreuils, sangliers, lièvres, faisans et canards. Tél. 06 50 17 31 52
- Cherche un partenaire saison 2023-2024 avec éthique de chasse et esprit d'équipe. Tél. 07 49 90 63 91
- Cherchons partenaire femme ou homme à partir de la saison 23/24. Territoire de plus de 2000 ha. Tél. 06 08 05 97 82
- Association de chasse cherche un partenaire Responsable Venaizon. Tél. 06 74 19 24 51
- Chasse de + de 2 000 ha vallée de la Bruche, recherche partenaires sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance. Tél. 06 85 40 56 78
- Cherche repreneur pour petite chasse de plaine 260 ha secteur Molsheim. Renseignements au 06 80 42 31 25
- Pour la nouvelle saison 2023, je cherche à être partenaire ou permissionnaire dans une chasse en plaine ou mixte, petit et gros gibier. Je suis de Geispolsheim 67118 et je cherche dans un rayon de 30 à 45 min. J'aimerais passer des bonnes journées de chasse et de convivialité et bien évidemment éthique de chasse et esprit d'équipe seront respectés. Tél. 06 51 26 46 96
- Chasse 1200 ha (grands gibiers) sur La Petite Pierre (67), recherche partenaires sérieux avec éthique et esprit d'équipe pour la saison 2023/2024 pour une part pleine ou uniquement part battues sur territoire aménagé. À disposition chambre froide et cabane de chasse, ambiance conviviale. Tél. 06 79 65 17 86



220 caractères maximum (espaces compris).

Délai de dépôt : le 10 du mois précédant la parution par courrier ou par mail : valerie.villard@chasseurdefrance.com



Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.
Prix attractifs à découvrir sans tarder!



11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00-19h00
www.hillman.fr

4, RUE DES ÉCOLES
67240 SCHIRRHAIN
TEL : 06.29.57.41.44

ESPACE-chasse

A PARTIR DE 1800 €

CLIP-ON

MONOCLULAIRE



890 €

NOUVEAUTÉS POUR
RÉUSSIR VOTRE TIR DE NUIT





FRANKONIA



1
Siège échelle d'affût en aluminium avec rallonges

€ 259,99

2
Pack carabine Savage Stevens 300 avec lunette Simmons 4x32
€ 439,-
Catégorie C



259,99 €

3
Sauenstoff, Goudron végétal, 5kg



29,99 € 19,99 €
Économisez € 10,-

1 Siège échelle d'affût en aluminium avec rallonges
Ce siège échelle repliable léger en aluminium est équipé d'un repose arme réglable et repliable. C'est l'accessoire idéal, pour être installé partout sur le territoire de chasse. L'assise bien rembourrée au look camouflage, le repose-pied confortable et les barreaux d'échelle antidérapants assurent ainsi un confort maximal lors de l'affût. Afin de résister même aux conditions climatiques les plus défavorables, le châssis en alliage léger a reçu un

revêtement vert chasseur pour le protéger de la corrosion.
Attention article lourd ! Prévoir des frais de port en supplément. Le tarif étant calculé selon le département de livraison, nos services prendront contact avec vous pour vous indiquer les nouveaux frais de port.
No. 2004427

Stevens 300 avec modérateur de son SONIC S et d'une lunette Simmons 4x32 8-Point avec montage à collier Leupold.
No. 672140, Calibre .22 lr. **439,- €**

3 WALD & FORST Sauenstoff, Goudron végétal, 5kg
Pour badigeonner des arbres adéquats à une hauteur d'environ 50-100 cm. Le gibier (cerfs et sangliers) est alors attiré de loin. Les arbres badigeonnés sont utilisés par les sangliers comme lieu de festin.
No. 2015695 **29,99 19,99 €**

VENTE PAR CORRESPONDANCE:
Tél 03 89 83 25 50
mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:
18, rue du Château
68190 Ensisheim
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Tél 03 90 20 34 50

frankonia.fr



Chevreuil de nos chasses rôti, déclinaison de céleri et vinaigrette tiède

Recette de Joël Philipps
Restaurant «Le Cerf» à Marlenheim

POUR 6 PERS - PRÉPARATION : 1H30
CUISSON : 45 MN - DIFFICULTÉ : **



INGRÉDIENTS

- 2 filets de chevreuil (1,400 kg) environ
- Huile et beurre

Pour la garniture

- 1 céleri rave
- Lait
- Beurre

Pour la vinaigrette :

- 1 pomme Nati
- 1 blanc de poireau
- 1 échalote
- 100 ml de vin jaune
- 100 ml de jus de pomme
- 80 ml d'huile de noix
- 10 cerneaux de noix
- 10 g de ciboulette

Finitions

Jus de chevreuil
Feuilles de céleri frites

Pour la garniture, taillez des cylindres de céleri rave. Glacez-les avec du beurre, de l'eau et du sel. Réservez.

Réalisez quelques chips de céleri taillés finement à la mandoline et frites à 160 degrés pendant 3 minutes.

Avec les parures, réalisez une fine purée de céleri. Réservez.

Pour la vinaigrette tiède, cuire à feu doux l'échalote ciselée, la brunoise de pomme et poireau à l'huile de noix.

Faites une réduction de 2/3 de jus de pomme et de vin jaune à part. Ajoutez au précédent mélange et ajoutez hors du feu la ciboulette ciselée et les noix concassées. Réservez.

Rôtir les filets de chevreuil en les gardant saignants.

Pour le dressage, disposez quelques quenelles de purée, quelques cylindres de céleri et arrosez-les avec la vinaigrette tiède. Taillez des médaillons de chevreuil. Disposez-les à côté, et décorez avec quelques feuilles de céleri frites. Servir à part un bon jus de chevreuil réalisé avec les parures et os de chevreuil.



Pinot Noir 2018
«Opulentus», AOC Alsace
Domaine René Fleck et Fille



JOËL PHILIPPS

Chef de cuisine

Tél. +33 (0)3 88 87 73 73

Fax +33 (0)3 88 87 68 08

LE CERF Restaurant* & Hôtel****

30 rue du Général de Gaulle
67520 Marlenheim - France

WWW.LECERF.COM

optim
home



Michel VITAL

Votre conseiller en immobilier

Habitation ancien, neuf, viager, commerces et entreprises

www.vital.optimhome.com • 06 35 79 18 18

Je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers

Restaurant
"Im Buerehoft"
Victor, Josiane & Leon

Tarte flambée 100% artisanale
 au feu de bois
 Cuisines Alsaciennes mijotées
 L'amour du fait maison

Grande terrasse d'été

Sur réservation :
 Tél : 03 88 51 13 83
 Por : 06 33 36 66 05
 3 rue Principale 67170 Rottelsheim
 f Suivez nous sur Facebook

SALON
Nature
CHASSE & PÊCHE

Fédérations - Associations
 Exposants - Artisans

PÊCHE
 Pêche à la MOUCHE
CHASSE
 GRAND GIBIER
 PETIT GIBIER
 RECHERCHE
 PIEGEURS
 GARDES
 CHIENS
 ARC

DAVY CROCKETT
 2023
11 JUIN KOLBSHEIM
 10h-18h
RESTAURATION SUR PLACE
 ENTREE ET PARKING GRATUITS

En matière de chasse, comme en communication un bon partenaire ça compte !

Stéphane Bourhis
 Conseil en Communication,
 Réseaux Sociaux, Influence

REDACT
 L'ESPRIT ET LA LETTRE

www.red-act.com
 Tél 06 11 32 29 07

PARMENTIER IMPRIMEURS
 concepteurs de votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
 info@parmentier-imprimeurs.com
 www.parmentier-imprimeurs.com
 03 88 96 31 69

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

VOTRE IMPRIMEUR 100% ECO-RESPONSABLE

CONSEIL & OPTIMISATION
 IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE
 LOGISTIQUE SUR MESURE
 STUDIO CRÉATION GRAPHIQUE



Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

AVRIL				MAI				JUIN			
1	avril	06h07	à 20h59	1	mai	05h10	à 21h43	1	juin	04h31	à 22h22
5	avril	● 05h59	à 21h04	5	mai	● 05h03	à 21h48	5	juin	● 04h29	à 22h26
10	avril	05h49	à 21h12	10	mai	04h55	à 21h55	10	juin	04h27	à 22h29
15	avril	05h39	à 21h19	15	mai	04h48	à 22h02	15	juin	04h26	à 22h32
20	avril	○ 05h29	à 21h27	20	mai	○ 04h42	à 22h09	20	juin	○ 04h27	à 22h34
25	avril	05h20	à 21h34	25	mai	04h37	à 22h15	25	juin	04h27	à 22h35

Au Crédit Mutuel, vous êtes vraiment couvert au quotidien.

Bricolage, loisirs, sport,
tâches domestiques...

Avec l'Assurance

Accidents de la Vie⁽¹⁾,
protégez votre
famille des accidents
du quotidien.

Crédit photo : Gettyimages.

Crédit  Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.